# République Française Département de Haute-Savoie

# **COMMUNE DE ONNION**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➢ Séance du 30 juillet 2025 ➢

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 24 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12 Absents : 00 Absents excusés : 03

Pouvoirs: 02 (MAURE Céline ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude et HAY Matthieu ayant donné

procuration à GERVAIS André)

Votants: 14

Secrétaire de séance : MAURE Nadine

	Présent Absent		Présent	<b>Absent</b>		Présent A	bsent
GERVAIS André	~	GERVAIS Jean-Claude	~		JACQUARD Thierry	~	
VELAT Jocelyne	✓	MAURE Sigrid	~		CHARDON Brigitte	~	
PAPI Guillaume	~	OBERSON Jean-François	~		JEANTET Anne	~	
MAURE Nadine	<b>✓</b>	MAURE Céline		~	HAY Matthieu		~
JADOT Jean-Noël	<b>✓</b>	PASSY Dominique		~	WAILL Benoist	~	

DELIBÉRATION N° 66_2025	Droit de préemption urbain (DPU)	
ADOPTÉE à l'Unanimité		1,111

## **RAPPORTEUR:** Monsieur le Maire

Vu le code Général des Collectivités locales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 alinéa 1<sup>er</sup>, L 211-2, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, L 300-1 et suivants, D 213-13-1 et D 213-13-4;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 42-2019 du 03/06/2019 ;

Vu la délibération 43-2019 du 03/06/2019 portant sur le DPU;

La commune d'Onnion a été destinataire de quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

#### Dossier 1:

Vendeurs: M. et Mme PELLET Philippe et Catherine

Désignation du bien :

Localisation: 139 Route des Chenevières

Parcelles: A/3117 (121m²); A/3342 (110m²); A/3557 (863m²)

Un chalet à usage d'habitation

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Recu en préfecture le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025

ID: 074-217402056-20250730-DEL\_66\_2025-DE

#### Dossier 2:

Vendeurs: Consorts FAURE Jean-François- Danielle et Karine

Désignation du bien :

Localisation: 43 route de la Vignette Parcelles: A/4833(99m²) A/4836(258m²)

Bâti sur terrain propre- surface utile ou habitable: 73m<sup>2</sup>

## Dossier 3:

Vendeurs: BIRDOUZ Mireille

Désignation du bien :

Localisation: 895 route de Chateaublanc – Les pistes II

Parcelles: A/3243(966m<sup>2</sup>) A/3245(3294m<sup>2</sup>)

Locaux dans un bâtiment en copropriété – deux appartements de 18.42 m² chacun et de deux

emplacements parking.

#### Dossier 4:

Vendeurs : M. DUCREZ Paul et Mme DUCREZ Anne Maire épouse COHANNIER

Désignation du bien :

Localisation: 895 route des Plaines-Joux - La Pierre

Parcelles: A/1254-1255-3397-3410-4849-4851-4852-4863-4867-3407-3413 pour une superficie

totale de 1495m². Bâti sur terrain propre

#### Dossier 5:

Vendeurs: Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier LE COTTERET

Désignation du bien :

Localisation: 276 et 278 route de cotteret

Parcelles: A/4242 - A/2811

Locaux dans un bâtiment en copropriété: Lot n°97 – Bâtiment A – 10/10010 une cave de 11.10m²

Après exposé et avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

## Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

## A l'unanimité,

Considérant que ces DIA ne présentent aucun intérêt pour la commune ;

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens énoncés ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de porter ces informations à la connaissance des études notariales respectives en charge des ventes de ces biens.

Ainsi fait et délibéré le 30 juillet 2025 Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance, MAURE Nadine,

Le Maire, GERVAIS André